

SESSION 2021

CAP EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE

- OPTION A : produits alimentaires
- OPTION B : produits d'équipements courants
- OPTION C : services à la clientèle
- OPTION D : produits de librairie-papeterie-presse

Le référentiel de l'examen du CAP EMPLOYE DE VENTE SPECIALISE (arrêté du 5 août 2004 modifiant les arrêtés du 19 juin 2000 et du 22 avril 2002) est disponible sur le site internet EDUSCOL

<https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/B061.html>

Les informations relatives aux épreuves du domaine général, aux dispenses d'épreuves et bénéfiques sont également disponibles sur le site Eduscol.

L'épreuve EP1 (Pratique de la vente et des services liés) comprend un dossier professionnel en liaison avec les activités en entreprise.

Il comprend **trois parties** :

- **une partie commerciale**
- **une partie administrative**
- **une partie économique, juridique et sociale.**

La partie commerciale liée à l'entreprise d'accueil qui comporte :

- **2 fiches analytiques « produits », une à deux pages par fiche**

La partie administrative doit **obligatoirement** comporter :

- soit les attestations de stages ou fiches de liaison visées par l'entreprise précisant la nature du point de vente, le type des activités réalisées et la durée des périodes authentifiées par l'établissement
- soit les attestations relatives à l'activité salariée du candidat, dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du CAP " employé de vente spécialisé ".

La partie économique, juridique et sociale est composée de :

- **3 fiches** (d'une page chacune hors annexes) : une fiche sur le thème juridique et social, à partir d'extraits de documents d'entreprise ou d'une situation rencontrée ; une fiche sur un thème économique-commercial d'entreprise, à partir de documents d'entreprise relatifs à l'évolution de son marché, de son approvisionnement, à des pratiques de prix...et /ou d'article(s) reliés à la vie de l'entreprise ; une fiche « point presse » sur un thème économique et social à partir de relevés de points d'actualité.

En l'absence des parties administrative et/ou partie commerciale de ce dossier dûment constitué le candidat se verra attribuer la note 0 à l'épreuve. Si le dossier est incomplet (absence de la partie économique juridique et sociale), le candidat sera néanmoins évalué, le jury étant tenu informé.

Le candidat ayant échoué est autorisé à représenter, à une session ultérieure, le dossier déjà constitué, enrichi et mis à jour à sa diligence, en fonction de son expérience.

Ce dossier est à réaliser en double exemplaire :

- **Le 1^{er} exemplaire devra être remis au Rectorat avant le vendredi 23 avril 2021**
- **Le 2^{eme} exemplaire sera à apporter le jour de l'épreuve.**

NOTE IMPORTANTE

Pour les candidats qui présentent la pratique professionnelle

Il est impératif de rendre un dossier complet et conforme à la réglementation et de l'envoyer à :

RECTORAT DE LYON
DEC 9
94, rue Hénon
BP 64571
69244 Lyon cedex 04

avant le vendredi 23 avril 2021

SESSION JUIN 2021
Notice Spécifique
Concernant les terrains de stage
CAP Employé de Vente

Option A Option B
Option C Option D

Cette notice concerne les candidats passant la pratique professionnelle en contrôle ponctuel.

Afin d'être convoqué (e) pour l'épreuve de vente en magasin, vous devez obligatoirement renseigner ce document, sans oublier de le signer et l'envoyer :

pour le vendredi 05 février 2021 au plus tard au :
Rectorat de Lyon Division des Examens et Concours
94, rue Hénon - BP 64571 - 69244 LYON cedex 04

A remplir par le candidat	
Examen(s) présenté(s) - (cocher la ou les case(s) correspondante(s))	
<input type="checkbox"/> CAP Employé de vente Option A : Produits alimentaires <input type="checkbox"/> CAP Employé de vente Option B : Produits d'équipements courants <input type="checkbox"/> CAP Employé de vente Option C : Services à la clientèle <input type="checkbox"/> CAP Employé de vente Option D : Produits de librairie-papeterie-presse	
NOM PATRONYMIQUE :	Prénoms :
NOM D'EPOUSE :	Date de naissance :
Pour les candidats scolarisés, veuillez préciser les coordonnées de l'Etablissement :	

Le responsable du magasin ainsi que le maître de stage devront être informés des date et heure de l'évaluation de l'épreuve pratique par le candidat à réception de sa convocation.

A remplir par le tuteur (maître de stage ou d'apprentissage)			
Nom du magasin ou entrepôt :			
Adresse (où se déroulera l'examen)			
Nom du tuteur :	☎ (où il peut être joint) : @ :		
Heures d'ouverture du point de vente	Matin	Après-midi	Cachet du magasin (obligatoire)
Lundi	h à h	h à h	<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 100px; margin: auto;"></div>
Mardi	h à h	h à h	
Mercredi	h à h	h à h	
Jeudi	h à h	h à h	
Vendredi	h à h	h à h	
Merci d'indiquer les jours de fermeture de votre magasin.			

Signature du candidat